

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0214-04

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 25 février 2014 vers les 19 h 5 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland  
Madame Sylvie Dupont Simard  
Monsieur Luc Gaudreault  
Monsieur Réjean Gélinas  
Monsieur Yvon Geoffroy  
Monsieur Alain Gervais  
Madame Johanne Harvey  
Monsieur Jean-Pierre Hogue  
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine  
Madame Brunelle Lafrenière  
Monsieur Martin Lafrenière  
Monsieur Mario Lebel  
Madame Line Lecours  
Madame Patricia Pépin  
Madame Nicole Thiffault-Marchand  
Monsieur Marco Trottier  
Madame Nicole Trudel

ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs Luc Gaudreault et Mario Lebel participent à distance par vidéoconférence.  
Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance par téléphone.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services financiers

Dans l'assistance, la présence est constatée de mesdames Palmira Piacevole et Chantal Tourigny, parents d'élèves de l'école secondaire Val-Mauricie.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de l'ordre  
du jour

**RÉSOLUTION 102 0214 :**

Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0214-03 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 103 0214 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 18 février 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0214-04, soit approuvé avec la modification suivante :

- À la résolution 100 0214, au premier paragraphe, ajouter le mot « humaines » après le mot « ressources ».

Adopté unanimement.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente invite les personnes présentes à prendre la parole. Madame Chantal Tourigny fait une intervention pour exprimer leur intérêt à connaître la décision qui sera prise à l'égard de l'article 04.01. Madame la présidente, Danielle Bolduc, explique qu'il y aura la tenue d'un huis clos pour considérer ce sujet mais que la décision sera prise en public.

Aucune représentation n'est faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement, les sujets présentés par la direction générale sont considérés.

À ce moment-ci, soit vers les 19 h 10, il est procédé à la tenue d'un huis clos afin de considérer le dossier d'un membre du personnel enseignant.

Huis clos

**RÉSOLUTION 104 0214 :**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

Vers les 19 h 20, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 105 0214 :**

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement.

Au terme du huis clos, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Entente – modalités de cessation et de rupture du lien d'emploi d'un membre du personnel enseignant

**RÉSOLUTION 106 0214 :**

CONSIDÉRANT, en référence à une enquête administrative, qu'il y a litige quant au maintien ou non du lien d'emploi d'un membre du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une entente quant au règlement de ce litige;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente relative à la cessation et à la rupture du lien d'emploi d'un membre du personnel enseignant (matricule 000 101 654);

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, et le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Richard Boyer, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

À ce moment-ci, Me Serge Carpentier quitte la séance et est remplacé par monsieur Denis Lemaire pour agir à titre de secrétaire du conseil des commissaires.

Le directeur général soumet une recommandation pour la nomination d'un président d'élection en vue des élections scolaires de novembre 2014. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

**RÉSOLUTION 107 0214 :**

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les élections scolaires, que le directeur général est d'office le président d'élection ;

CONSIDÉRANT qu'une élection générale aura lieu le 2 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT, eu égard aux dispositions de la Loi sur les élections scolaires et à la dimension du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, que la tâche du président d'élection requiert une grande disponibilité de la mi-septembre à la mi-novembre ;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu que le conseil des commissaires nomme une personne autre que le directeur général pour agir à titre de président d'élection ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que monsieur Jean Pronovost soit nommé président d'élection de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'élection générale du 2 novembre 2014 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat afférent.

Adopté unanimement.

Dans un autre ordre d'idées, de l'information est donnée quant à la tenue d'un comité de travail du Comité des ressources humaines qui aura lieu le 18 mars 2014 à 16 h 30 à la Salle Shawinigan au centre administratif.

En étant aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc porte à l'attention des commissaires une lettre de félicitations reçue de la FCSQ concernant le rapport annuel 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie.

En étant aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), madame Renée Tremblay soumet à l'adoption du conseil des commissaires le calendrier scolaire 2014-2015.

**RÉSOLUTION 108 0214 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le calendrier scolaire 2014-2015 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0214-05.

Adopté unanimement.

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, les résolutions ci-après décrites sont adoptées au terme de l'information fournie par monsieur Denis Lampron.

**RÉSOLUTION 109 0214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de services en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emplois en transport par camion et en mécanique de véhicules lourds pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît l'expertise de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries via le Centre de formation en transport de Charlesbourg dans le secteur du transport;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries reconnaît la possibilité de dispenser le programme Transport par camion (DEP-5291) à l'intérieur d'une cohorte de mécanique de véhicules lourds routiers (DEP-5330);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la clientèle ainsi que des deux (2) parties d'agir en partenariat dans la prestation de ce service de formation;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a les équipements et la disponibilité de locaux pour dispenser cette formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries concernant le programme de Transport par camion (DEP-5291);

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Paiement –  
Améliorations  
locatives au Centre  
d'entrepreneuriat de  
Shawinigan

**RÉSOLUTION 110 0214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Shawinigan ont une entente pour les services de formation au Centre d'entrepreneuriat de Shawinigan ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie loue des espaces au Centre d'entrepreneuriat de Shawinigan pour dispenser des services donnés par le Carrefour Formation Mauricie ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'améliorations locatives étaient nécessaires pour accueillir le personnel et les élèves du Carrefour Formation Mauricie ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie paie, en un seul versement, la totalité des coûts afférents aux travaux d'améliorations locatives au Centre d'entrepreneuriat de Shawinigan (référence : factures n° 1476 et n° 1590).

Adopté unanimement.

En étant aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel explique aux commissaires le rapport trimestriel au 31 décembre 2013. Il est procédé au dépôt de ce document.

Rapport trimestriel

**RÉSOLUTION 111 0214 :**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0214-06 relatif au rapport trimestriel en date du 31 décembre 2013.

Adopté unanimement.

Me Serge Carpentier a réintégré la séance du conseil des commissaires pendant la présentation de monsieur Trudel.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors des recommandations auxquelles il est donné suite et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions aux fins  
de retraite

**RÉSOLUTION 112 0214 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Monsieur Rosaire Morin, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 3 mars 2014;
- Monsieur Yves Gaillardetz, analyste au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 10 juillet 2014;
- Monsieur René Lavergne, aide de métier au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 21 septembre 2014;
- Madame Sylvie Lajoie, secrétaire de gestion au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adopté unanimement.

Démission

**RÉSOLUTION 113 0214 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Éric Lavergne, technicien en audiovisuel à l'école secondaire du Rocher, laquelle est effective le 3 février 2014.

Adopté unanimement.

Engagement –  
Personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 114 0214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'engagement de madame Lennie Roy, agente de correction du langage, poste régulier à temps partiel de 21 heures/semaine au secteur Haut Saint-Maurice, et ce, dès l'automne 2014, conditionnellement à l'obtention de son diplôme de maîtrise en orthophonie.

Adopté unanimement.

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet des recommandations pour l'octroi de contrats. Après avoir reçu les renseignements requis, des résolutions sont adoptées.

**RÉSOLUTION 115 0214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a confirmé une allocation globale de 75 000 \$ pour la réalisation du projet des réaménagements partiels du secteur administratif et du hall d'entrée à l'école secondaire du Rocher, définie comme suit :

- budget « AMT 40 % 2013-2014 » 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 7 février 2014 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0214-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux pour les réaménagements partiels du secteur administratif et du hall d'entrée à l'école secondaire du Rocher soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Rénovation Guy Lord inc., au montant de 69 669,10 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en avril 2014.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
Réaménagements  
partiels du secteur  
administratif et du  
hall d'entrée – du  
Rocher



**RÉSOLUTION 116 0214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a confirmé une allocation globale de 95 000 \$ pour la réalisation du projet des réaménagements partiels du secteur administratif à l'école secondaire Champagnat, répartie comme suit :

- budget « AMT 60 % 2011-2012 » 35 000 \$;
- budget « AMT 40% 2013-2014 » 60 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 10 février 2014 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0214-08;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux pour les réaménagements partiels du secteur administratif à l'école secondaire Champagnat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Berthin Cloutier 2005 inc., au montant de 82 782,00 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en avril 2014.

Adopté unanimement.

Clôture de la séance

Vers les 19 h 50, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

**RÉSOLUTION 117 0214 :**

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE

